

## **CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX**

[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel\\_aux\\_quatre\\_eveques\\_de\\_la\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf)

**Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?**

**Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?**

**Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?**

**A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?**

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.  
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

lundi 14 juillet 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## **Sermon du jubilé des 50 ans de Sacerdoce de l'abbé Schoonbroodt**



**Donné le 6 juillet 2008, en l'église du Sacré-Cœur à Steffeshausen B-4790 Belgique (consacrée par Mgr Tissier de Mallerai).**

(Extraits en français) (Célébration anticipée le samedi 5 juillet).

**« ordonné Prêtre catholique le 6 juillet 1958, je suis resté fidèle cinquante ans durant à mon véritable Sacerdoce Sacrificiel sacramentellement valide, en ayant toujours catégoriquement refusé d'offrir une autre messe que la messe Tridentine, canonisée par le pape Saint Pie V »**

**Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il .**

**Monseigneur<sup>1</sup>, chers Confrères, mes très chers Frères,**

A l'occasion de mes 50 ans de prêtrise j'offre en ce premier samedi du mois la messe votive en l'honneur du Cœur immaculé de Marie, en action de grâces. J'inclurai volontiers vos intentions personnelles. J'aime à saluer

<sup>1</sup> Monseigneur Dolan, évêque de la Tradition à Cincinnati aux Etats-Unis, **ordonné prêtre par Mgr Lefebvre.**

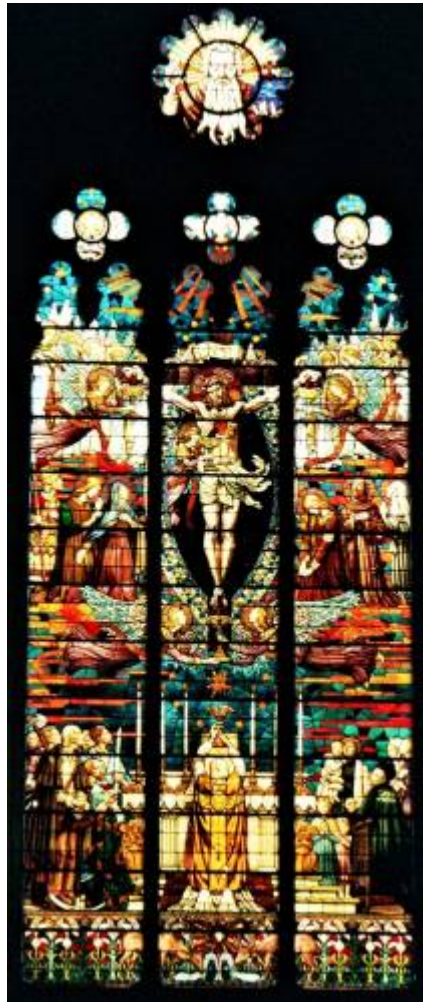
mes cousins et cousines dont plusieurs étaient présents à ma première messe à l'église St Nicolas<sup>2</sup> à Eupen, il y a 50 ans. Je salue les nombreux amis catholiques qui sont venus parfois de très loin pour nous honorer de leur présence à cette messe solennelle en se joignant à notre action de grâces.

Je vous propose de vous imaginer d'être entré, depuis 1958, dans une sorte de coma prolongé et de vous réveiller aujourd'hui. Vous direz alors : voilà notre cousin 50 ans après sa première messe de nouveau à l'autel. C'est juste c'est encore la messe qu'il a dite comme jeune prêtre. **Il n'a pas changé.** Mais vous n'avez pas dormi entre-temps. Vous avez observé autour de vous des changements radicaux dans les églises à ne plus s'y retrouver. **Ce qui s'y passe ce n'est plus la messe catholique. Qu'est-ce à dire ?** C'est ce que nous allons examiner en bref tout au long de ma vie de prêtre, en particulier depuis le soi-disant concile Vatican II en 1962.

Tout d'abord je vous donne un bref aperçu de mes services comme prêtre dans le diocèse de Liège<sup>3</sup>. **Je fus ordonné le 6 juillet 1958 à la cathédrale de Liège par Mgr Guillaume-Marie Van Zuylen, évêque coadjuteur de Mgr Kerkhofs.** Ensuite je fus nommé professeur de langues à l'Ecole Normale de Theux, chef de chœur de la chorale des élèves et organiste.

Au bout de huit années je fus nommé sous-directeur du séminaire<sup>4</sup> d'Europe à Rothem près de Maastricht, pour préparer les séminaristes à choisir un diocèse de la diaspora en Europe, pour y fonctionner plus tard comme prêtres de paroisse.

Comme le directeur, Mgr Dellepoort, distribuait la communion sur la main, et moi comme sous-directeur, je m'y refusais et que je voulais interdire, contre son avis, les périodiques modernistes etc. je ne pouvais pas « tenir » dans une telle maison.



L'évêque de Liège me rappelait et me nommait **professeur au collège épiscopal de St. Vith.** J'y enseignai e. a. le latin et le grec aux classes de quatrième et de troisième. **Au bout de deux ans le cours de religion me fut enlevé et je ne pouvais pas dire la messe pour mes élèves puisque je la célébrais en latin et que je ne donnais pas la communion sur la main.**

<sup>2</sup> L'église paroissiale du jeune prêtre

<sup>3</sup> A Liège, où la Fête-Dieu fut instituée en 1246 par l'évêque Robert de Langres

<sup>4</sup> Institution patronnée par Mgr Jachym, évêque auxiliaire de Vienne

En 1971 l'on me proposa la paroisse de Steffeshausen et Auel<sup>5</sup>. Ce que j'acceptai à la condition de pouvoir célébrer la messe au maître-autel, selon l'ancien missel et à condition de distribuer la communion aux fidèles à genoux et sur la langue. Cela m'était accordé. Ainsi j'ai pu, à la satisfaction de la plupart des fidèles, restaurer la vie paroissiale d'après les principes de St Pie X : la dévotion eucharistique et la pratique du chant grégorien à la messe et aux Vêpres introduites petit à petit.

A l'arrivée du nouvel 'évêque' <sup>6</sup>en 1986, les choses allaient changer. Après une mise en demeure en 1987 de déclarer que la messe du 'pape' était 'bonne' et celle de 'l'évêque' aussi, je répondis par la négative. L' « évêque » prit alors une position d'attente.

**En 1988, après que j'eusse participé aux sacres des quatre évêques par Mgr Lefebvre et par Mgr de Castro Mayer <sup>7</sup>à Ecône, je reçus de l'évêché une documentation sur l'unité de l'Eglise, à savoir un questionnaire comportant les 5 points du protocole d'accord que Rome avait soumis à Mgr Lefebvre le 5 mai 1988 pour une signature.** Après l'avoir donnée, il fut sollicité pour d'autres signatures, ce qui l'amena à dénoncer la signature du protocole d'accord le lendemain. **Dans le document émanant de l'évêché l'on me demandait d'accepter le missel de 1962 et, en cas de demande de la part de certains fidèles, d'accepter de célébrer aussi la nouvelle messe, fût-ce en latin.**

Voilà les conditions que l'évêque posait pour que je puisse rester curé à Steffeshausen.

**Mais, pour des motifs doctrinaux, je ne pouvais pas signer, car il aurait fallu déclarer que la nouvelle messe et les nouveaux sacrements étaient valides, même en langue vernaculaire. En conscience je ne pouvais pas. Aussi l' « évêque » m'a destitué le 18 octobre 1988 et puis il m'excommunia,** parce que, secondé par un comité de soutien, nous défendions l'église paroissiale en tenant à l'écart le curé voisin chargé d'y célébrer la nouvelle messe. **L'évêché intenta alors un procès civil pour obtenir un jugement en référé. Ce jugement fut prononcé le 9 décembre 1988. J'aurais dû rendre les clés de l'église. Comme je ne le faisais pas, même à la requête de la police, ils sont entrés dans l'église de force en brisant les serrures. Nous avons alors vidé le tabernacle en portant le saint Sacrement dans la salle des catéchismes. Nous avons alors continué la vie paroissiale dans l'hôtellerie du village, propriété du curé depuis quelque temps en y aménageant la salle du restaurant comme chapelle provisoire.**

**Or, je savais que la bulle « Quo primum tempore » de St. Pie V donne un droit à perpétuité à tout prêtre de chanter ou de dire la messe selon ce missel. De plus, il ne pourra jamais recevoir une sanction ecclésiastique en ce faisant.**



<sup>5</sup> Deux hameaux près de la frontière allemande formant une petite paroisse d'environ 230 âmes

<sup>6</sup> Albert Houssiau, ancien Doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain, sacré selon le nouveau rite

<sup>7</sup> **Mgr de Castro Mayer reçut le curé à la veille des sacres. Il lui dit e.a. : « Monsieur le Curé, nous n'avons pas de pape, car il impossible que celui qui a organisé la rencontre inter-religieuse à Assise soit vicaire de Jésus-Christ ».**

Or, l'autorité ecclésiastique a infligé des sanctions, **elle interdit la tradition catholique et persécute ceux qui la maintiennent. Que faut-il de plus pour voir que c'est une nouvelle église ?** Elle a manifestement supplanté l'Église de toujours. Il est évident que de la part du catholique le devoir d'obéissance n'existe pas.

Le ministère pastoral je l'ai placé lors de mon installation comme curé en 1971, sous la protection de St Pie X et sa devise : *omnia instaurare in Christo*. C'est ainsi que j'ai promu la dévotion eucharistique par des saluts au St Sacrement, des adorations, le culte du Sacré-Cœur de Jésus, la communion à genoux et sur la langue, l'enseignement du catéchisme, la confession individuelle, bref tout ce qui a rapport avec le saint sacrifice de la Messe. La grand-messe dominicale avec chant grégorien fut célébrée et, petit à petit les Vêpres du dimanche. Ainsi le peuple fidèle apprenait « à prier sur de la beauté »<sup>8</sup>. La foi était approfondie, les âmes étaient nourries de la substance de la doctrine catholique.

Une bonne partie du pontificat de St Pie X était consacré au combat contre le modernisme, qu'il appelait l'égout collecteur de toutes les hérésies. Le modernisme affirme qu'on ne peut pas connaître Dieu (agnosticisme), que les dogmes peuvent évoluer, que la religion émane du sentiment religieux (l'hérésie de l'immanentisme) etc. **Les fidèles instruits de ces vérités comprennent que la nouvelle religion est moderniste et qu'on ne peut pas la suivre.**

**Comme clerc j'ai prêté plusieurs fois le serment anti-moderniste, une dernière fois lors de mon installation comme curé. Ce serment est nécessaire** pour que le curé se rappelle qu'il a l'obligation de conduire le troupeau selon la doctrine catholique afin de diriger les fidèles vers le Ciel !



**Le Sacerdoce est un des sept sacrements de l'Église. Le prêtre est uni d'une manière spéciale avec le Grand-Prêtre Jésus-Christ, il devient un *alter Christus*. Il devient son instrument** afin de continuer son œuvre de la Rédemption. Grâce à ce pouvoir il offre le saint Sacrifice de la messe, il distribue les sacrements, il assure la prédication de la doctrine de la foi et des commandements, il gouverne le troupeau qui lui est confié. Les évêques sont les successeurs des Apôtres et les prêtres leurs collaborateurs. **Pour entrer dans la cléricature il faut recevoir la tonsure.** Puis le clerc peut recevoir durant ses études au séminaire les ordres mineurs : portier, lecteur, exorciste et acolyte. Puis les ordres majeurs à savoir le sous-diaconat par lequel le candidat s'engage à réciter le bréviaire romain tous les jours et d'assumer le célibat ecclésiastique ; le diaconat où il reçoit le Saint-Esprit pour une vie sainte, chanter l'évangile à la grand-messe, assister le célébrant, distribuer la communion et prêcher avec la permission du curé. **Vient ensuite le septième degré : l'ordination sacerdotale par laquelle le diacre reçoit le pouvoir d'offrir à Dieu le saint Sacrifice et de célébrer des messes pour les vivants et les défunts. A la fin de la cérémonie l'évêque lui transmet le pouvoir d'absoudre des péchés.** Outre le pouvoir de consacrer le pain et le vin pour qu'ils deviennent le corps et le

<sup>8</sup> Règle de St Pie X pour la liturgie

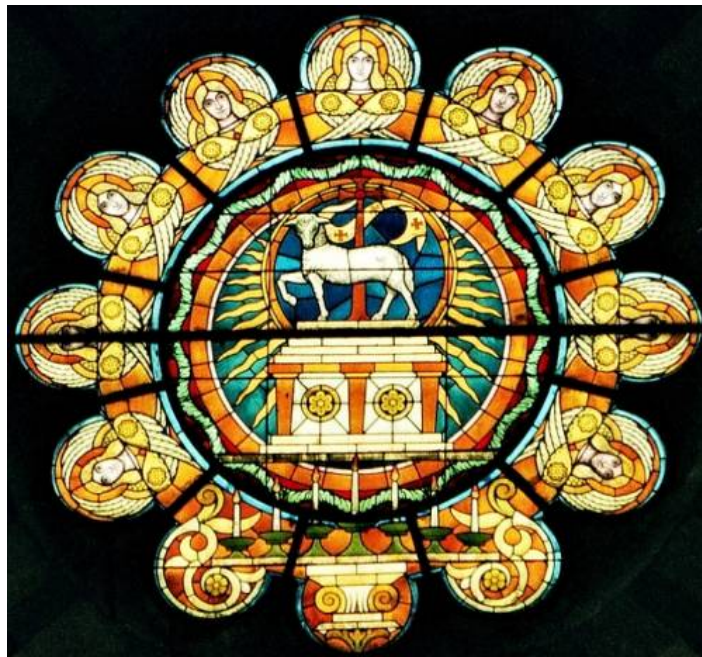
sang de Jésus-Christ, le prêtre reçoit le pouvoir divin de pardonner les fautes mortelles et vénielles. Par la réception du sacrement de Pénitence le pécheur est libéré en même temps des peines éternelles de l'enfer dues pour les péchés mortels. **Les pouvoirs du prêtre sont proprement divins** .

Dans l'exhortation que l'évêque adresse aux diacres avant de leur conférer le sacerdoce il énumère aussi les autres pouvoirs : pouvoir de bénir, de présider, de prêcher et de baptiser.

Pourquoi insister sur les pouvoirs du prêtre aujourd'hui ?

**Parce que le 18 juin 1968 Montini-Paul VI a promulgué le rite réformé du sacrement de l'Ordre qui s'avère être inopérant parce que invalide dans la forme essentielle du sacre des évêques.** Ce nouveau rituel ne prévoit plus la tonsure, les ordres mineurs sont pratiquement supprimés, le premier ordre majeur, le sous-diaconat<sup>9</sup> est aboli. La forme essentielle du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat a été modifiée.

**S'il n'y a plus d'évêques catholiques, il n'y aura plus de prêtres catholiques et par conséquent plus de messes valides. La disparition du sacerdoce sacrificiel est une constatation scientifiquement démontrée<sup>10</sup>.** Dès lors nous commençons seulement à nous rendre compte de la catastrophe spirituelle immense dans laquelle nous nous trouvons depuis ces changements il y a près de quarante ans. L'ennemi du Christ et de sa sainte Eglise, les forces de l'enfer ont réussi un grand coup contre l'Eglise, mais les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Aussi s'agit-il d'éclairer les fidèles et les aider à entrer en contact avec des prêtres validement ordonnés dans la Tradition pour la continuation de la sainte Eglise catholique romaine.



**Je continuerai maintenant la célébration du saint Sacrifice en action de grâces pour le sacerdoce reçu il y a 50 ans, pour les nombreuses grâces distribuées aux fidèles e.a. par l'administration des sacrements dans cette nouvelle maison de Dieu où nous célébrons les offices depuis sa consécration le 9 novembre 1991. Deo gratias !**

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Paul Schoonbroodt, Curé

Eglise du Sacré-Cœur  
Directeur de la Rédaction de Virgo-Maria.org

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

<sup>9</sup> Le sous-diaconat est le premier ordre majeur par lequel le candidat assume l'obligation de réciter quotidiennement le bréviaire romain et s'engage à garder le célibat ecclésiastique.

<sup>10</sup> Cette conclusion a été amplement prouvée par les études de *Rore sanctifica*.